

NOUVELLE ORGANISATION DE LA TERMINALE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL À COMPTER DE LA RENTRÉE 2026

Arrêté du 22 avril 2026 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.



Les épreuves écrites du baccalauréat professionnel auront lieu **mi-juin** (au lieu de mi-mai) : alignement avec les voies générale et technologique.



Après les épreuves écrites, les élèves bénéficieront d'une **préparation à l'oral de projet** et à l'épreuve de contrôle organisée par les équipes pédagogiques.



2 semaines de parcours personnalisé avant la mi-mars, en amont de la clôture des vœux sur Parcoursup, en complément des heures de soutien au parcours.



Ces 2 semaines remplacent le « parcours différencié » (parcours en Y) organisé jusque-là en fin d'année scolaire. Organisation adaptée par chaque établissement au contexte local et aux partenariats existants.

UNE ANNÉE DE TERMINALE ORGANISÉE EN 4 TEMPS

1

**SEPTEMBRE
→ MI-MARS**

SOUTIEN AU PARCOURS (heures réparties tout au long de l'année)

- Consolidation des acquis
- Construction du projet d'orientation
- Préparation Parcoursup
- Développement des compétences psychosociales



2

**AVANT MI-MARS
(2 SEMAINES)**

PARCOURS PERSONNALISÉ

L'élève choisit son parcours :



3

MI-JUIN

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL



Alignement avec les voies générale et technologique

4

**APRÈS LES ÉPREUVES
ÉCRITES**

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ORALES

- Préparation de l'oral de projet
- Préparation de l'épreuve de contrôle
- Organisée par les équipes pédagogiques de l'établissement

DES PARCOURS ARTICULÉS AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS



AVENIRPRO

Pour valoriser les compétences, mieux appréhender le marché du travail et structurer la recherche d'emploi.
Travail étroit avec : **France Travail et les missions locales**



AVENIRPRO +

Accompagnement pendant 4 mois après la sortie du lycée pour les jeunes sans solution : ateliers, formations complémentaires, aide à la recherche d'emploi.



SYNERGIES DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Cordées de la réussite
- Mentorat (Un jeune, un mentor / P-Tech...)
- Colorations de diplômes et options
- Partenariats avec le monde professionnel et les acteurs éducatifs



FOCUS INSERTION PROFESSIONNELLE

Les séances dédiées à l'insertion professionnelle permettent :

- ✓ la connaissance des secteurs qui recrutent localement
- ✓ la valorisation des compétences
- ✓ le travail sur les soft skills (savoir-être)
- ✓ la préparation aux entretiens et au recrutement

ACTIONS PROPOSÉES

- Ateliers et entretiens avec les conseillers France Travail et les missions locales
- Forums emploi, job dating
- Rencontres avec des professionnels



FOCUS POURSUITE D'ÉTUDES

- ✓ Renforcement disciplinaire et méthodologique
- ✓ Travail sur l'autonomie et les méthodes de travail
- ✓ Découverte des formations post-bac (immersions, visites, mini-stages...)
- ✓ Développement des compétences psychosociales
- ✓ Co-interventions possibles avec des enseignants de BTS ou de certificat de spécialisation

LES ACTEURS MOBILISÉS AUTOUR DE L'ÉLÈVE

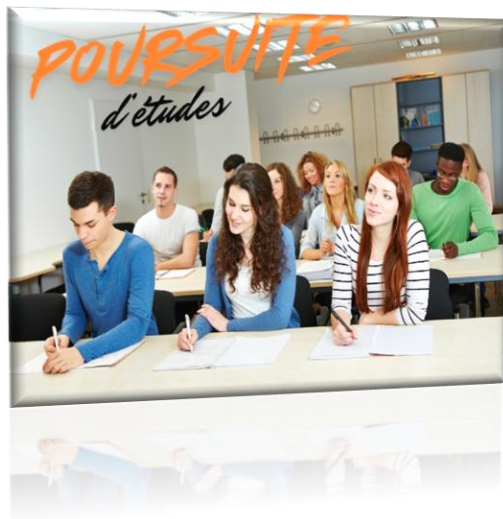


OBJECTIF : sécuriser le parcours de chaque élève, préparer son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études et favoriser la réussite au baccalauréat professionnel.



Retrouvez toutes les ressources nationales et académiques sur les parcours de poursuite d'études et d'insertion professionnelle, ainsi que pour les heures de soutien ou parcours sur le portail académique dédié au lycée professionnel : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/lyceeprofessionnel>





Rappel sur le parcours poursuite d'étude : **on peut ainsi s'attacher à travailler la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique comme la mise en œuvre de projets associés intégrant le développement des compétences psychosociales.**

Certaines séances d'enseignement peuvent faire l'objet d'une **co-intervention de professeurs de terminale professionnelle et de professeurs de brevet de technicien supérieur (BTS)** ou de certificat de spécialisation, par exemple

Ce parcours peut intégrer des temps d'immersion dans des établissements ou des centres de formation (tout au long de l'année de terminale) ou en milieu professionnel, sous la forme de stages, afin de favoriser la découverte de certaines activités professionnelles en lien avec le projet d'orientation post bac sous statut scolaire ou par apprentissage. Ces périodes de stage ne donnent pas lieu au versement de l'allocation de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Des synergies peuvent être construites avec les dispositifs déjà existants dans l'établissement :

- les cordées de la réussite ;
- le mentorat dont celui lié aux cordées de la réussite, au dispositif Un jeune un mentor ou au programme P-Tech ;
- les colorations de diplômes professionnels et les enseignements optionnels ;
- les partenariats avec le monde professionnel et les acteurs éducatifs.



Il s'articule autour des actions proposées dans le cadre d'AvenirPro, avec l'intervention des conseillers France Travail et des missions locales pour des ateliers, des entretiens ou des événements de type forum emploi ou job dating organisés avec le lycée professionnel. Aussi, le soutien au parcours en dehors de

ces interventions doit permettre de prolonger le travail engagé avec les conseillers France Travail et des missions locales et de préparer avec les élèves les interventions à venir.

Au-delà de ce partenariat, les séances dédiées à l'insertion professionnelle doivent permettre :

- un travail spécifique sur le **savoir-être professionnel** visant à travailler postures, attitudes et compétences pour réussir son insertion ;
- des **compléments de formation ou la préparation de certifications complémentaires** favorables à l'employabilité comme, par exemple, la certification sauveteur secouriste du travail (SST), possiblement assuré avec les équipes de l'établissement ou en lien avec un partenaire professionnel ;
- une **sensibilisation des élèves aux leviers actuels en faveur de leur mobilité et de leur évolution professionnelle** : l'apprentissage jusqu'à 29 ans, la validation des acquis de l'expérience, le bilan de compétences, le compte personnel de formation, le plan de développement des compétences des entreprises, etc.

Cette période a vocation à poursuivre en entreprise le travail initié dans le cadre du soutien au parcours et à proposer une PFMP qui **peut être organisée dans différents lieux d'accueil/entreprises** avec l'objectif premier de déboucher sur un emploi. Cette période peut aussi prévoir des **temps dans l'établissement afin de conduire une analyse réflexive** sur l'expérience vécue en milieu professionnel ou toute autre activité favorisant l'accès à l'emploi.



Cette période de formation en milieu professionnel donne lieu à un conventionnement spécifique sur la base de la convention-type annexée à la circulaire du 29 mars 2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel. Elle est suivie par un professeur référent. C'est à ce titre qu'elle donne lieu au versement de l'allocation de PFMP.

Les PFMP relevant du parcours de préparation à l'insertion professionnelle **doivent donc correspondre à des activités et des compétences prévues dans le référentiel de spécialité du baccalauréat professionnel préparé par l'élève.**

SUPPORT

<https://podeduc.apps.education.fr/video/140932-presentation-de-la-plateforme-avenirs-academie-de-toulouse-2026/>

https://www.onisep.fr/content/download/1773212/file/referentiel%20des%20competences%20lycee_version%202025.pdf



Les heures de soutien au parcours représentent en baccalauréat professionnel : 30 heures en seconde, 28 heures en première et 36 heures en terminale.

Le soutien au parcours

EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Comme en CAP sur les heures d'accompagnement au choix d'orientation (bloc horaire : consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation), ces heures de soutien au parcours doivent s'inscrire dans une progression pédagogique autour de l'élaboration du projet professionnel et d'orientation de l'élève.



Les 15 jours du parcours personnalisé de terminale s'inscrivent dans une progression pédagogique complémentaires aux heures de soutien au parcours.

Après une année de seconde où le soutien au parcours se concentre le plus souvent sur la consolidation du parcours et l'accompagnement au choix de spécialité pour les élèves en seconde par famille de métiers, le soutien au parcours des classes de première et de terminale porte majoritairement sur l'approfondissement de la réflexion sur le projet post baccalauréat.

En terminale professionnelle, les élèves se préparent ainsi à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en certificat de spécialisation ou dans le monde du travail.

Le soutien au parcours concerne tous les élèves de baccalauréat professionnel et permet de les accompagner pour :

- **travailler leur choix de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle ;**
- apporter **une information explicite sur les différentes étapes du parcours et les exigences requises**, tant scolaires que professionnelles ;
- appuyer **leurs compétences psychosociales ;**
- construire et affiner leur projet en facilitant la projection dans l'enseignement supérieur, en dépassant l'autocensure et en ouvrant leur horizon personnel au-delà des seules représentations des formations rencontrées dans leur famille ou leur environnement géographique proche. **Il s'agit pour les élèves d'étayer leur ambition individuelle par une familiarité proposée avec les attendus de l'enseignement supérieur.** Les différents moyens d'y parvenir peuvent être évoqués en présentant également la VAE, la formation continue ;
- construire et affiner leur projet en facilitant la projection **dans l'insertion professionnelle, en faisant évoluer les représentations du monde économique et professionnel.** Il s'agit pour les élèves d'appréhender les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et de distinguer les métiers directement accessibles après le baccalauréat de ceux qui le sont après un BTS ;
- favoriser la réflexion sur la mobilité en appréhendant la nature des freins à la mobilité : financiers, physiques, matériels (transport, hébergement, etc.) et cognitifs (crainte de se déplacer, de s'éloigner d'un environnement familial...). La mobilité constitue un vecteur d'ouverture sur le monde, **d'émancipation des élèves, de dialogue interculturel et à terme d'employabilité ;**
- **préparer à la procédure Parcoursup** à partir de l'identification des contenus, des modalités et des attendus des formations de l'enseignement supérieur : hiérarchiser ses choix, formuler d'autres choix, analyser les alternatives, adopter une démarche ouverte de vœux tenant compte de ses chances d'admission, prendre des décisions et suivre les procédures mises en place, repérer les passerelles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur, développer ses compétences à s'orienter.

Chaque établissement décide de l'organisation du soutien au parcours. Celui-ci peut prendre plusieurs formes, par exemple :

- en modules, regroupant des élèves d'une même classe ou de classes différentes ;
- en groupes de taille variable, pour travailler un point précis du parcours des élèves, ou une compétence psychosociale identifiée ;
- en tutorat, adapté à la préparation d'un concours ou à un changement d'orientation.

Le soutien au parcours est assuré par les enseignants de l'établissement de l'élève mais **la contribution d'autres acteurs est possible en fonction des besoins** : les psychologues de l'Éducation nationale, un référent du bureau des entreprises, des intervenants de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les référents en charge de l'information sur les métiers, en lien avec les branches professionnelles et les entreprises, les partenaires de l'établissement, notamment professionnels, les intervenants du [dispositif AvenirPro](#).

Discipline MPC : un renforcement dans le domaine scientifique est souhaitable pour les élèves qui se destinent à une poursuite d'études en STS du secteur industriel. Un complément de programme de mathématiques est prévu à cet effet, il apparaît dans le programme de terminale. Les deux semaines du parcours personnalisé peuvent difficilement être mises à profit pour le traiter d'autant que certaines parties ne peuvent être abordées qu'à la suite de celles figurant dans le programme de terminale. Pour les élèves concernés, il est donc souhaitable d'envisager un dispositif complémentaire, pouvant s'étaler sur l'ensemble de l'année scolaire, afin de renforcer leurs compétences scientifiques et leur permettre d'aborder leur poursuite d'études dans de bonnes conditions.

[Arrêté du 27 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel](#)

[Note de service du 15 décembre 2025 : Parcours personnalisé permettant aux élèves de terminale de baccalauréat professionnel de se préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études](#)

[Arrêté du 29 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel](#)

[Arrêté du 28 novembre 2025 relatif au dispositif AvenirPro](#)

[Note de service du 15 décembre 2025 sur la mise en œuvre d'Avenir Pro et Avenir Pro + pour l'année 2025-2026](#)